



Commission Départementale Futsal & Beach Soccer

Procès-Verbal n° 15

Réunion du	Mardi 17 février 2026
Le Président :	M. Patrick FAUTRAD
Membres :	M. Christophe JOLY

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (50 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

INFORMATION

Les ¼ de finale de la coupe du var se sont déroulées durant la semaine du 09 au 14/02/2026.

Les clubs qualifiés pour les ½ de finale, qui se joueront pendant la semaine du 09 au 14/03/2026 sont :

CSK-VDR 1 / ISSOLE FUTSAL 1
ASSM / TMF 2

Le tirage de ces demi-finale aura lieu le mardi 24/02/2026 à partir de 17h00 au siège du district du var.

Les clubs souhaitant y assister sont les bienvenues.

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : Patrick FAUTRAD